

A ces causes... nous avons érigé et érigeons dès à présent et à perpétuité un Séminaire pour servir de clergé à cette nouvelle Eglise... » (vol. I, p. 44).

La dévotion à la Sainte Famille de Jésus-Marie Joseph, que Votre Sainteté vient de présenter au monde comme une source de prospérité pour la société domestique et civile, a été établie dans la nouvelle France dès son origine par Mgr de Laval, et y est restée florissante jusqu'à nos jours. (Règlements faits par Mgr de Laval pour la Confrérie—1665—vol. I, p. 56).

Un des successeurs du premier évêque de Québec, Mgr Briand, qui eut à gouverner l'Eglise du Canada dans les temps difficiles qui suivirent la cession de notre pays à l'Angleterre, faisait preuve de cet esprit de conciliation dont Votre Sainteté donne aujourd'hui de si grands exemples. « Nous devons certainement, disait-il à son clergé, soutenir les vérités de la foi, même au péril de notre vie, les prêcher et en instruire les peuples; mais il ne convient ni à la religion de le faire avec aigreur, ni à la gloire de Dieu de le faire avec mépris. Vous évitez donc soigneusement de vous servir de termes offensants et injurieux pour ceux des sujets du Roi, qui sont d'une autre religion; ceux de protestants et de frères séparés seront les seuls dont vous vous servirez, lorsqu'il sera absolument nécessaire de le faire pour expliquer notre croyance. Une autre conduite ne ferait qu'aliéner les cœurs, troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les anciens et les nouveaux sujets, ne ferait pas de prosélytes, et pourrait engager le gouvernement à retirer la protection et la liberté qu'il veut bien accorder à notre sainte religion. » (Vol. II, p. 214).

Les conversations de Mgr Plessis avec sir James Craig, gouverneur du Canada, (1811) seront d'éternels monuments de sa sollicitude pastorale et de son inviolable attachement aux doctrines de l'Eglise.

« Le Roi, disait le gouverneur, nomme aux cures protestantes en Angleterre et ici, et les évêques ne le trouvent pas mauvais. Est-ce que vous prétendez avoir plus d'autorité que l'évêque protestant? »—Mgr Plessis lui répondait : « L'évêque protestant suit les règles de son église, je suis celles de la mienne. Or, l'Eglise catholique a toujours délégué à ses prélats plus d'autorité que l'Eglise anglicane n'en donne aux siens. Si le gouvernement de Sa Majesté veut du bien, comme je n'en doute pas, à l'Eglise catholique de ce pays, il faut la maintenir dans ses principes. Si vous la tirez de là, vous en faites un monstre, une religion bâtarde qui participerait de la Catholique et de l'Anglicane, et ne serait véritablement ni l'une ni l'autre. »

Ces sentiments d'inaltérable dévouement à l'Eglise et à ses enseignements, chez des évêques placés aux confins du monde et très scruent dans l'impossibilité de recourir à Rome, se retrouvent à toutes les pages de la collection de documents épiscopaux que j'ai l'honneur d'offrir à Votre Sainteté. Elle sait déjà le bonheur qu'ont éprouvé tous les catholiques du Canada en voyant cette étroite et constante union des évêques de Québec avec le Saint-Siège si solennellement reconnue et récompensée par la création d'un cardinal à Québec !

Daignez, Très-Saint-Père, bénir les travaux qui nous restent à faire pour compléter l'histoire ecclésiastique du Canada, si glorieuse pour l'Eglise et le Saint-Siège en particulier. Nous travaillerons désormais avec un zèle d'autant plus ardent que Votre Sainteté a pris un grand intérêt à nos recherches, jusqu'à s'informer si nous avions consulté les archives du Vatican, et nous féliciter en apprenant que nous avions déjà commencé à y puiser.